

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 22 novembre 2022, à 20h00,
à la salle du Conseil municipal**

ORDRE DU JOUR

- 1. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2022**
- 3. Rapports des commissions**
 - Environnement et développement durable du 31 octobre 2022 ;
 - Routes et infrastructures du 2 novembre 2022 ;
 - Finances du 7 novembre 2022 ;
 - Sociale du 9 novembre 2022.
- 4. Projets de délibération**
 - D22-23** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 360'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération au chemin du Grand-Clos, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune et sur la place du village de Saint-Maurice, parcelle N° 8042 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune ;
 - D22-24** Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 5'940'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h à l'aval de la route d'Hermance, depuis le chemin de Sous-Caran jusqu'à la limite communale avec Corsier.

5. Adoption du budget 2023

- **Discussion ;**
- **Délibération 22-25 :** Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 ;
- **Délibération 22-26 :** Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 767'600 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises ;
- **Délibération 22-27 :** Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2023 aux Conseillers administratifs et Conseillers municipaux ;
- **Délibération 22-28 :** Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter ;
- **Délibération 22-29 :** Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2023, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

6. Projet de résolution

Néant.

7. Projet de motion

Néant.

8. Questions au Conseil administratif

9. Communications des membres du Conseil municipal

10. Communications du Conseil administratif

11. Naturalisations à huis-clos

Roland SUTTER
Président du Conseil municipal

Collonge, le 11 novembre 2022